

Justice et territoires

Manifeste de la Conférence des Bâtonniers

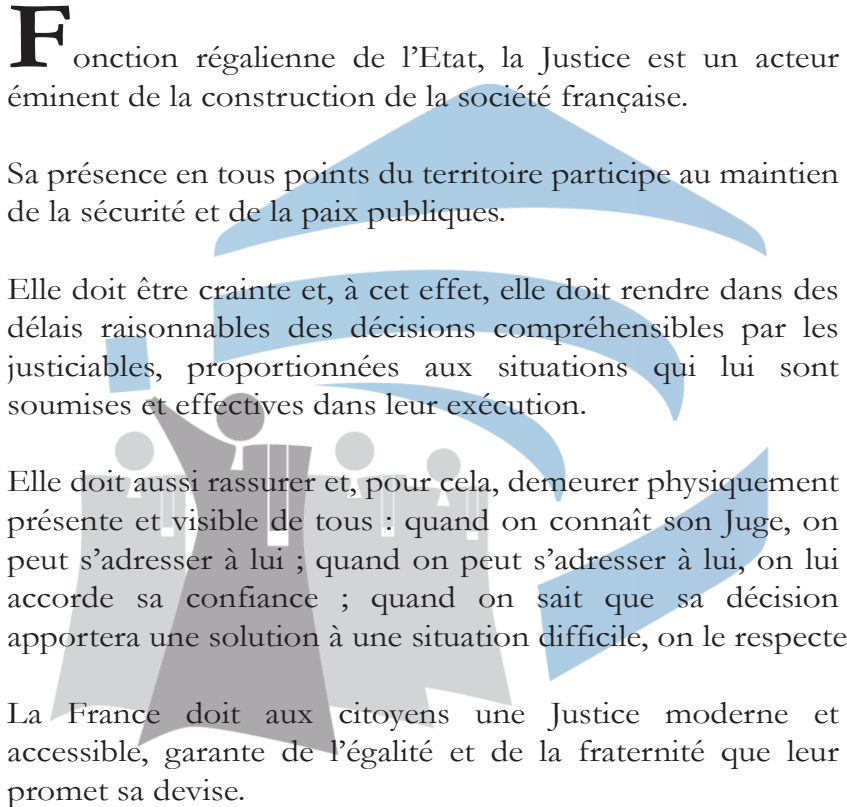


Conférence
des
Bâtonniers

Conférence des Bâtonniers
12 Place Dauphine
75001 PARIS

Tél.: +33 (0)1.44.41.99.10 | Fax : +33 (0)1.43.25.12.69
Email : conference@conferencedesbatonniers.com
www.conferencedesbatonniers.com


les
avocats



Fonction régalienne de l'Etat, la Justice est un acteur éminent de la construction de la société française.

Sa présence en tous points du territoire participe au maintien de la sécurité et de la paix publiques.

Elle doit être crainte et, à cet effet, elle doit rendre dans des délais raisonnables des décisions compréhensibles par les justiciables, proportionnées aux situations qui lui sont soumises et effectives dans leur exécution.

Elle doit aussi rassurer et, pour cela, demeurer physiquement présente et visible de tous : quand on connaît son Juge, on peut s'adresser à lui ; quand on peut s'adresser à lui, on lui accorde sa confiance ; quand on sait que sa décision apportera une solution à une situation difficile, on le respecte.

La France doit aux citoyens une Justice moderne et accessible, garante de l'égalité et de la fraternité que leur promet sa devise.

Les attentes du citoyen	Les attentes du juge	Les attentes des avocats
-------------------------	----------------------	--------------------------

Une justice accessible

La proximité de la juridiction en est la condition première.

La dématérialisation des procédures suppose en effet un niveau d'équipement informatique et d'accès Internet dont ne dispose pas encore la majeure partie de la population.

Elle suppose aussi une compréhension minimale du langage juridique qui n'est pas acquise pour nombre de nos concitoyens.

Le guichet unique, s'il est utile, ne peut être suffisant ; c'est la présence du Juge, auquel le justiciable veut s'adresser, qui rassure celui-ci et lui apporte la certitude que la République s'intéresse à lui.

Les attentes du citoyen	Les attentes du juge	Les attentes des avocats
-------------------------	----------------------	--------------------------

Une justice peu coûteuse

Le coût des transports alourdit le coût de l'accès à la justice.

Un Avocat implanté localement, parce que ses frais généraux sont proportionnés à son lieu d'exercice, pratique nécessairement des honoraires moins élevés que s'il est installé dans une ville plus importante.

Il est de l'intérêt du justiciable de trouver à proximité de chez lui des Avocats susceptibles de l'accompagner dans ses démarches judiciaires et de le conseiller ; l'implantation des cabinets d'avocats sur tout le territoire répond à cette nécessité.

Enfin, le coût de fonctionnement d'une juridiction petite ou moyenne est moins élevé que celui d'une juridiction importante.

Les attentes du citoyen	Les attentes du juge	Les attentes des avocats
-------------------------	----------------------	--------------------------

Une justice diligente

Le nombre des affaires à juger a une incidence directe sur leur délai de traitement.

La concentration des juridictions alourdit le déroulement des procédures et provoque des phénomènes d'encombrement difficiles à résorber.

Elle rend plus complexe leur organisation en termes de moyens humains et matériels.

L'audiencement est sensiblement plus fluide dans les juridictions petites et moyennes.

Une décision rendue à bref délai apporte une solution concrète, facteur de paix sociale.

Les attentes du
citoyen

Les attentes du
juge

Les attentes des
avocats

Une justice stable

Magistrats du siège ou du Parquet incarnent une fonction régaliennne de l'Etat.

L'exercice de leurs fonctions suppose, par essence, de donner l'image de la stabilité et d'une forme de permanence.

L'organisation judiciaire ne doit donc pas être modifiée au gré des promesses électorales.

Les attentes du
citoyen

Les attentes du
juge

Les attentes des
avocats

Une justice visible

- Un Palais de Justice est un repère social, au même titre que d'autres édifices publics et sans doute plus encore.

Il en est ainsi notamment dans la « France des périphéries », privée, au fil du temps, de ses ressources en équipements et en services publics.

Il faut donc maintenir au plus près des citoyens des Palais de Justice, modernisés dans leur fonctionnement.

- Un Juge qui connaît le territoire dans lequel il exerce, avec ses spécificités sociales et économiques, rend nécessairement une justice de meilleure qualité.

Les attentes du
citoyen

Les attentes du
juge

Les attentes des
avocats

Une justice agissante

La Justice de proximité est économique.

Pour autant, elle ne peut agir sans moyens.

Le budget de la Justice en France représente 1,9 % du budget national soit 64 € par habitant, plaçant notre pays au 37ème rang des 45 pays européens.

Une progression sensible des moyens de la Justice est indispensable, destinée à doter les Tribunaux, et notamment les plus éloignés des grands centres urbains, en moyens humains et matériels ; en particulier en bureautique et en nouvelles technologies, pour leur permettre d'être reliés aux juridictions plus importantes.

L'échange des données et des pratiques est en effet la garantie du maintien de la vitalité des territoires sous toutes ses formes.

Les attentes du citoyen	Les attentes du juge	Les attentes des avocats
----------------------------	-------------------------	-----------------------------

Assurer quotidiennement le service de la justice

En France, les Avocats assurent chaque année :

- 155 000 assistances en garde à vue
- 900 000 missions d'aide juridictionnelle

Sous l'égide de leurs Ordres, ils dispensent en tous points du territoire des consultations ouvertes à tous.

Cette justice du quotidien, ils en sont fiers.

Ils veulent continuer à permettre qu'elle soit rendue.

Les attentes du citoyen	Les attentes du juge	Les attentes des avocats
-------------------------	----------------------	--------------------------

Conseiller les acteurs de la vie locale

Les Avocats sont aussi, et de plus en plus, les conseils des entreprises, et notamment des PME et des collectivités locales, ancrées dans leurs territoires.

Partenaires des syndicats professionnels, des Chambres de Commerce, des institutions publiques, ils les conseillent d'autant mieux qu'ils exercent dans leur environnement immédiat. La présence des cabinets d'avocats enrichit le tissu économique des cités, même les plus modestes.

Les connaissances juridiques s'accompagnent désormais de connaissances techniques ou économiques que les Avocats acquièrent en rencontrant chaque jour leurs clients.

Ils veulent vivre auprès d'eux pour être disponibles et efficaces.

Les attentes du citoyen	Les attentes du juge	Les attentes des avocats
-------------------------	----------------------	--------------------------

Contribuer à la construction de la paix sociale

Leur déontologie (secret professionnel, indépendance, probité) fait des Avocats des bâtisseurs de la vie en société : on peut compter sur eux.

Leur organisation professionnelle en Ordres locaux, fédérés au niveau national, assure la pérennité de leur présence.

Celle-ci est nécessairement attachée à la possibilité d'exercer une activité de conseil mais aussi judiciaire : éloigner un Tribunal, c'est éloigner les Avocats des justiciables.

Car un cabinet d'Avocat est désormais une entreprise, dont l'existence repose sur un nécessaire équilibre économique.

Sait-on qu'en France les Avocats emploient 40 000 salariés non-avocats ?

Garantir l'accès au Droit dans la proximité, c'est, pour les Avocats, remplir une mission de médiation permanente qui évite la fracture sociale.

TOUCHE PAS A MA CARTE !

Citoyen, Juge et Avocat conjuguent donc des aspirations et des attentes qui se croisent.

Si l'on prend la peine de les consulter et l'on veut bien analyser avec eux la réalité de leur quotidien, l'on prendra conscience que la Justice de proximité, au même titre que l'école, ou la mairie, est un interlocuteur local indispensable.

Quelle logique y aurait-il à créer des distances pour ensuite les surmonter ?

L'espace français est inversement proportionnel à son rayonnement mondial. Le modèle français, si envié par de nombreux pays, repose sur un dialogue singulier entre le citoyen et sa République.

Le maintien d'une justice de proximité est, à ce titre, indispensable à la vitalité des territoires, qui souffrent injustement d'une inutile commisération : il est du rôle de l'Etat de leur permettre de vivre et de faire connaître leurs richesses humaines, sociales et économiques.

Rien ne pourra se faire en tout cas en ce domaine sans que les acteurs de la Justice soient associés, enfin, à la même construction du grand dessein qu'elle mérite.